

Informations de base	
2001/2249(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique) Pollution atmosphérique: programme Air pur pour l'Europe CAFE, qualité de l'air Subject 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs		FITZSIMONS James (Jim) (UEN)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie		
	RETT Politique régionale, transports et tourisme		VAN DAM Rijk (EDD)
			11/09/2001
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Environnement	2378	2001-10-29
	Environnement	2355	2001-06-07
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Environnement		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
04/05/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0245 	Résumé
07/06/2001	Débat au Conseil		
29/10/2001	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		

28/11/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/02/2002	Vote en commission		
20/02/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0055/2002	
13/03/2002	Décision du Parlement	T5-0099/2002	Résumé
13/03/2002	Fin de la procédure au Parlement		
27/02/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2249(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/5/15472

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0055/2002	20/02/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0099/2002 JO C 047 27.02.2003, p. 0087-0214 E	13/03/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2001)0245 	04/05/2001	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2001)0688 	04/05/2001	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0203/2001 JO C 107 03.05.2002, p. 0078	15/11/2001	

Pollution atmosphérique: programme Air pur pour l'Europe CAFE, qualité de l'air

OBJECTIF : lancer une stratégie thématique cohérente de lutte contre la pollution atmosphérique et ses effets - Programme Air pur pour l'Europe (CAFE). CONTENU : les deux directives filles sur la qualité de l'air doivent être révisées en 2003 et 2004 respectivement. Les propositions de directives sur les plafonds d'émission nationaux (PEN) et l'ozone devront aussi être révisées en 2004. La proposition de révision de la directive 88/609 /CEE sur les grandes installations de combustion (GIC) prévoit également un réexamen en 2004. 2004 apparaît donc comme la date cruciale pour la mise au point d'une stratégie thématique de la qualité de l'air. Afin d'y parvenir, la Commission lance aujourd'hui un programme d'analyse technique et d'élaboration de la politique, le programme "Air pur pour l'Europe" (CAFE). L'objectif général de CAFE sera de mettre au point une politique stratégique intégrée à long terme afin de protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets de la pollution atmosphérique. Conformément au Traité, cette politique visera un niveau élevé de protection de l'environnement, sera fondée sur le principe de précaution et tiendra compte des données scientifiques et techniques disponibles et des avantages et des charges résultant de l'action ou de l'absence d'action. La stratégie envisagée se composera : - d'une étude approfondie de l'adéquation et de l'efficacité de la législation communautaire et des programmes nationaux existants au regard des problèmes de pollution atmosphérique qui subsistent, étude qui tiendra compte de la nécessité de protéger les groupes vulnérables et prévoira, le cas échéant, de réviser ou compléter les objectifs en matière de qualité de l'air et de retombées; - d'une description détaillée accompagnée de références, à l'attention du public, des données et indicateurs disponibles en matière de qualité de l'air et de retombées; - des résultats d'une analyse détaillée des autres mesures qui peuvent s'avérer nécessaires pour atteindre les objectifs en matière de qualité de l'air et de retombées; - de propositions concernant des directives nouvelles ou révisées relatives à la qualité de l'air et aux PEN; - d'un rapport d'avancement sur les politiques suivies dans des domaines connexes, y compris la mise au point des mesures de réduction des émissions.

Pollution atmosphérique: programme Air pur pour l'Europe CAFE, qualité de l'air

2001/2249(COS) - 13/03/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant sans débat le rapport de M. Jim FITZSIMONS (UEN), le Parlement européen accueille favorablement la proposition de la Commission de rassembler la plus grande partie des mesures qu'elle prend contre la pollution de l'air en une stratégie thématique. Il souligne le caractère urgent de cet ensemble d'actions et le fait que les propositions de mesures dans le cadre du programme "CAFE" doivent être émises conformément au calendrier prévu, c'est-à-dire au plus tard à la fin de 2004. Le Parlement estime que l'instauration d'un système de suivi est indispensable pour assurer le fonctionnement efficace du programme. Il souligne l'importance d'une large consultation des parties intéressées tout au long du processus conduisant à l'adoption de nouvelles politiques et demande à la Commission de garantir l'information permanente du Parlement. La Commission est invitée à impliquer pleinement les pays candidats dans le programme "CAFE".